

AU SUJET L'EPANDAGE SUR LA DURANNE ET ALENTOURS :

1) le vol : une autorisation spéciale de survol a été donnée par le Préfet après consultation de la DGAC. L'appareil utilisé était un biturbine pour qu'en cas de panne de l'une d'elles l'autre assure la sécurité. Cette méthode est celle pratiquée en milieu urbanisé. Mais à 15 m de haut c'est effectivement réellement impressionnant



2) Le traitement : A ma demande l'ONF m'a informé que d'autres traitements sont possibles. Le choix du type de traitement se fait en fonction des surfaces à traiter et de leur localisation, voire de la période. Le but déclaré est de protéger les végétaux et les populations. Mais pour notre quartier il semble que le premier critère retenu soit le cout. Plus gênant à mon sens : l'ONF me dit qu'aucune étude scientifique préalable sur le risque et sur la nécessité d'un tel traitement n'a été effectuée, elle n'est pas non plus à l'origine de l'initiative, elle déclare que ce sont les élus des collectivités qui ont demandé le traitement selon un ressenti personnel.

Les différents traitements possibles communiqués par l'ONF :

- a) Préventif : Couper la branche porteuse du nid avec précaution et la détruire. Organisation paysagère du jardin : ne pas planter de pins d'Alep. Poser des pièges à phéromone pour capturer les mâles et empêcher la reproduction. Pulvériser du Foray 48B par camion turbine ou hélicoptère.
- b) Palliatif : nacelles qui capturent la procession.

Personnellement je rejoins volontiers l'avis du collectif associatif que j'ai contacté : laisser la nature faire et couper les branches pour les détruire lorsqu'elles sont porteuses de coquons et qu'elles présentent un risque.

4) Financement : pour le traitement de ce lundi 31/11 le financement a été partagé à 50 % entre la Ville d'Aix en Provence et 50 % pour le Conseil Général. L'ONF a précisé que l'utilisation de l'hélicoptère est la méthode la moins cher, il le réserve par marché public pour une campagne générale (environ 200 € pour trois hectares pour la DURANNE) à comparer avec la pose de pièges qui couteraient 6 à 7 fois plus cher la première année (15 pièges à 30 € pièce auxquels s'ajoutent la pose et le prix chaque année pour l'achat de la phéromone, le vidage du piège qui doit être placé avec un camion muni d'une nacelle ; une équipe d'au moins 2 personnes est dans ce cas nécessaire).

A ce sujet il est étonnant que la charge soit prélevée sur l'impôt pour des terrains privés (à comparer avec le traitement du frelon asiatique, dans un reportage diffusé sur France inter le 16/11/2011 au matin, le maire d'une ville rapportait les propos du préfet « le terrain où est situé l'essaim est privé les 800€ du coût de destruction sont à la charge unique du propriétaire, ce maire a cependant accepté de contribuer de moitié car le propriétaire ne pouvait pas supporter ce coût).

Conclusion : En attendant il semble que la règle de bon sens devrait être la prudence et de ne plus pulvériser ce produit avant de savoir ce qu'il contient réellement et employer une méthode plus douce par la destruction ponctuelle des coquons.



PAS DANGEREUX ? PAS SI CERTAIN...

TRAITEMENT ANTI CHENILLE PROCESSIONNAIRE

Par un courriel très rassurant la Mairie annexe nous informait d'un traitement anti chenille processionnaire et précisait que « *l'ONF nous a garanti qu'il ne présentait aucun risque ni pour la santé humaine ni pour l'environnement* ».

Mais certains d'entre nous n'avaient pas reçu cette information et ont été effrayé par ce survol et l'odeur qui s'en suivi, ils m'ont contacté, je me suis donc documenté plus avant sur ce traitement, voici les résultats de mes recherches.

François POIGNET
Président du collectif de la DURANNE - 20/11/2011-

Il n'est pas du tout évident que le produit utilisé soit aussi inerte que le prétend l'ONF car **moins de 5% du produit est classé biologique**. Le reste est le secret commercial de la société américaine qui le commercialise : Valent bio science. A par eux personne ne sait à ce jour ce que contient ce produit. Il est donc imprudent d'avancer une telle information de non dangerosité même si ultérieurement ceci s'avérait réel, il est indispensable de le vérifier et surtout de prendre de réelles précautions et encore plus lorsqu'il s'agit de pratiquer la pulvérisation directement au dessus d'habitations.

J'ai contacté l'ONF, la Mairie de St Martin en Ré (voir plus bas) et j'ai été mis en relation avec des représentants associatifs du collectif qui lutte contre le traitement utilisé : le Foray 48B.

Il s'agit d'une solution biologique qui contient un parasite de la chenille, un basile du nom de BTK (abrégié de Bacillus thuringiensis var. kurstaki). Ce parasite est ingéré la nuit par les chenilles, 95 % de la population serait détruite. D'après l'ONF le produit est agréé agriculture biologique et porte la mention « abeille ».

Dans un reportage diffusé (http://ma-tvideo.france2.fr/video/iLyROoafY_ny.html) l'applicateur ne répond pas à la question « ce produit est-il toxique ? » il ne dit ni oui ni non, se retranche derrière la réglementation, dit qu'il est toléré, toutefois il précise éviter de le répandre sur les personnes, les enfants... Un collectif a été créé contre le Foray 48B, Stéphane Nadouze 4^{ème} Adjoint de St Martin en Ré informe que ce produit ne contient que 5% de produit bio, le reste est totalement inconnu, **les 95 % restant ne sont pas biologiques et n'ont aucun agrément, personne ne sait ce qui est réellement pulvérisé**, il avance sans les nommer qu'il y a d'autres solutions possibles. Certaines collectivités refusent par prudence que ce produit soit épandu. Actuellement une analyse a été demandée par des associations et des élus de l'ouest de la France, le problème est le financement qui la retarde, la réponse sera connue courant 2012. Enfin d'après les associations il n'est pas du tout évident que ce traitement soit réellement utile et efficace par rapport à d'autres méthodes dont la plus sage d'après certains serait de laisser agir l'autorégulation naturelle (également préconisé par l'ONF) et pour les particuliers de détruire manuellement les nids.

Un reportage télévision est en projet pour 2012 car ce produit est partout très contesté.